

Lionel AUBERT  
26, boulevard Frédéric-Mistral  
13800 ISTRES  
Tél : 06 51 59 36 90

M. Bernard TOMALAK  
[REDACTED]  
14610 COLOMBY-SUR-THAON

Istres, le 28 juillet 2014

Objet : quand l'État envoie la police pour faire taire l'affaire de l'extorsion de 2008

Mon Colonel,  
Cher Monsieur,

Suite à mon appel téléphonique d'avril dernier, je me permets, pour simple information, de vous tenir au courant de revirements de situation depuis 2008 (extorsion de fonds au prétexte de ma belle-fille kidnappée au Congo).

Je devais vous rédiger une lettre personnalisée.

Mais je vis depuis ces derniers mois une situation tellement surréaliste que je n'ai pas trouvé le courage ou la possibilité de ne m'adresser qu'à vous.

Brièvement, j'avais été convoqué en 2012 par la police qui, sous ordre du parquet, demandait à ce que je me taise, me menaçant de 6 mois à 5 ans de prison. En avril dernier, un homme accompagné d'un groupe de 3 autres personnes est venu fracturer ma porte, et est rentré chez moi (je l'ai vu, j'étais face à lui). Pile en face de ma porte, dans ma rue, se trouvait un véhicule avec une plaque administrative immatriculée dans les Alpes maritimes (3 heures de route pour venir à Istres tout de même...) et deux policiers en civil en train de superviser l'opération. Quand je les ai interrogés sur leur présence, ils m'ont dit qu'il ne s'était rien passé, qu'un des hommes du groupe était tombé sur ma porte, poussé par un de ses collègues (je démens, j'ai vu l'homme rentrer et marcher dans mon couloir).

Pour moi, cette opération avait pour objectif que je porte plainte contre X, et ultérieurement ces policiers en civil auraient affirmé ce qu'ils m'ont dit à l'oral : « il ne s'est rien passé ». J'aurais été jugé pour plainte contre des faits imaginaires, et condamné. Le parquet se serait fait un régal de ma condamnation, et par là, toutes mes autres plaintes auraient été balayées... Voilà où en est arrivé le tandem parquet/police française !

J'ai ouvert une page web sommaire : <http://lionel.aubert.free.fr> avec quelques documents en ligne dont je vous fais copie, ainsi qu'une vidéo postée sur YouTube (mots-clé : « Lionel Aubert police défonce porte »).

Les documents que je publie comportent plusieurs passages masqués, notamment ceux qui mentionnent des noms ou qui font référence à la franc-maçonnerie. Je

vous joins cependant ma dernière lettre à la Chancellerie sans passage masqué.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de ne pas vous avoir envoyé une lettre plus personnalisée.

Je vous prie d'agréer, mon colonel et cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel AUBERT

Lionel AUBERT  
26, boulevard Frédéric-Mistral  
13800 ISTRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
À l'attention de Mme la Ministre, Garde des  
Sceaux  
13, place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Istres, le 21 juillet 2014

Objet : questionnements sur l'action ambiguë de M. Pion

**V/ réf : BDC/CP/SL/201310043900**

LRAR

Madame la Ministre,

Je vous avais contactée l'année dernière au sujet d'obstacles du Parquet d'Aix-en-Provence dans le cadre d'un prétendu rapt d'enfant et demande de rançon en 2008, affaire dans laquelle je suis victime. Mais laissons cette ancienne affaire de côté, ce qui vient de m'arriver est pire, et je souhaiterais que nous puissions nous concentrer uniquement sur les derniers événements.

En août 2012 je suis convoqué au commissariat d'Istres par un agent qui m'informe avoir reçu des instructions du Parquet pour me faire taire ! Eh oui, dans le Sud, certains estiment plus facile de faire taire les victimes plutôt que d'enquêter...

M. Pion avait répondu à un de mes courriers en 2013. Je l'appelle par téléphone le 10 avril 2014 et nous discutons une dizaine de minutes.

La question que j'ai posée à M. Pion était la suivante :

– Comment la plainte que j'ai déposée contre l'agent de police qui m'a convoquée peut-elle prospérer au Parquet, si c'est ce même Parquet qui est à l'origine des instructions illégales qui ont été données ? Soit il n'y aura aucune enquête, soit une enquête tronquée...

J'ai évoqué un second fait qui me dérange dans cette affaire. Je suis en procédure de divorce et nous avons reçu la visite d'un expert, Mme Camail, désignée par le JAF. Or, avec mon épouse nous nous dirigeons vers un divorce à l'amiable, et nous n'avons pas besoin de cet expert. Nous le lui avons signalé et elle est partie. Huit mois plus tard, je reçois un rapport d'enquête sociale, accablant. Et dans ce rapport figure la mention :

*« [M. Aubert] affirme que [son épouse] aurait fait enlever sa fille aînée (alors au Congo) par des amis à elle, pour qu'il paye une rançon, qu'elle aurait ensuite partagée avec eux. Il aurait découvert l'arnaque avant de payer. »*

Plusieurs interrogations m'ont assaillit :

– Pourquoi la mention du rapt dans une enquête sociale ? Tentative de réponse : le Parquet aurait-il demandé à cet expert de « renforcer » par écrit une fausse version (faux intellectuel) en disant que j'avais payé consciemment, ce que je démens vigoureusement.

– Pourquoi ce rapport sort-il au bout de huit mois ? J'ai trouvé sur le Net une information selon laquelle cet expert serait membre d'une loge maçonnique d'Aix, loge à laquelle appartiendraient des magistrats ou autres intervenants en Justice. Lorsque j'ai évoqué la franc-maçonnerie j'ai senti la voix de M. Pion fléchir (sous réserve que ce soit bien lui qui ait été mon interlocuteur). Il me précise qu'il me répondra par courrier. Courrier que je n'ai jamais reçu...

\* \* \* \*

On ne m'envoie pas un courrier, mais « des hommes de main » ! J'ai reçu exactement un mois plus tard la visite d'un groupe dont un homme qui a fracturé d'un coup de pied ma serrure et qui est rentré chez moi... Est-ce un curieux hasard ou est-ce ainsi que certaines personnes au sein de la Chancellerie demanderaient qu'on réponde aux victimes dérangeantes ? Dehors dans la rue stationnait un véhicule administratif immatriculé dans les Alpes maritimes, avec deux policiers en civil en planque devant chez moi...

Le piège était grossier : après m'avoir fracturé ma porte, ces policiers pensaient que j'irai porter plainte. Là seraient intervenus les deux policiers qui étaient en planque, qui auraient assuré que j'inventais. Police et parquet se seraient retournés contre moi, pour dénonciation mensongère et m'auraient condamné (gardons à l'esprit qu'en 2012 la policière m'avait promis que si je continuais, j'aurais de 6 mois à 5 ans de prison pour dénonciation calomnieuse ou de faits imaginaires). Le Parquet se serait fait un plaisir du même coup de faire disparaître ma plainte de 2008 et deux plaintes de 2013 qui visent des policiers...

J'ai porté plainte en juin auprès de la DGPN contre ces policiers et demandé que les enregistrements des caméras de vidéosurveillance de ma rue soient visionnés. Depuis cette plainte, personne n'est venu me demander des détails sur le type de véhicule, sa plaque d'immatriculation, sa couleur, ou encore des détails sur l'écharpe portée par l'homme qui a fracturé la serrure. J'étais naïf de croire que la police allait enquêter dans une affaire dépassant tout entendement...

\* \* \* \*

Madame la Ministre, avec tout le respect que je vous dois, les faits que je dénonce, s'ils sont avérés, sont d'une gravité extrême : s'il vous plaît, ne soyez pas tentée, par facilité ou parce que cette affaire vous embarrasserait, de les nier ou de les passer sous silence. Vous avez les moyens de vérifier.

J'ai eu une conversation téléphonique le 10 avril de 10h01 à 10h12 sur le poste n°62.26. Ce jour là, vous aviez des problèmes avec les transferts d'appels, et M. Pion a discuté avec moi depuis un poste qui n'était pas le sien. M. Pion a été surpris quand j'ai parlé de la franc-maçonnerie. Vous pouvez vérifier les appels sortants dans le quart d'heure après que nous ayons raccroché : a-t-il appelé le Parquet général (puisque ce sont des policiers des Alpes maritimes qui sont intervenus à mon domicile, il s'agit du ressort du parquet général et non pas du parquet d'Aix) voire des dirigeants maçons aixois ?

Il est également possible qu'il ait traité mon dossier quelques jours plus tard. Vous avez accès à l'informatique aux date et heure de son action. Vous pouvez alors vérifier les conversations téléphoniques qui ont précédé et qui ont suivi le moment durant lequel il « s'occupait » de mon cas.

\* \* \* \*

Les doutes sur la volonté réelle de M. Pion apparaissent dès sa lettre d'août 2013. M. Pion utilise le conditionnel par rapport à ma plainte : « *classement sans suite de la plainte que vous auriez déposée* ». Puis il m'oriente vers un recours auprès du Procureur général.

Or, j'ai lu depuis que M. Pion serait un juriste de bon niveau. Sa réponse de 2013 ne « colle »

pas avec le niveau qu'on lui prête. Je n'avais pas besoin d'une plainte : -1- il y avait flagrance (la rançon n'a été payée que 3 semaines après qu'un colonel avait commencé à nous suivre) et -2- en matière de crime le parquet a l'obligation d'enquêter. B-A-BA d'une première année en droit pénal ? Cf les articles 68 et suivants et 79 du code de procédure pénale.

Même en évoquant l'hypothèse étrange avancée par l'enquêtrice sociale, celle d'un commencement d'extorsion, le parquet aurait dû agir car le commencement d'une infraction est tout autant punissable que l'infraction elle-même. La encore nous ne quittons pas le B-A-BA du droit pénal ! Cf les articles 121-4 et 121-5 du code pénal.

Je ne peux pas croire que M. Pion ait involontairement commis de telles erreurs élémentaires dans sa lettre de 2013. Non ! ce qui m'apparaît, c'est qu'en 2008, après l'extorsion, l'État a eu conscience d'avoir commis des fautes, notamment au niveau du Ministère des affaires étrangères. Des fonctionnaires ont alors établi de fausses déclarations laissant croire je-ne-sais-quoi... La réalisation de ces fausses attestations est prescrite depuis 2011. En 2012, quand je transmets de nouveaux éléments, certaines personnes au sein du Parquet pensent devoir continuer à couvrir ces « faux d'État ». L'appartenance de ces personnes à une loge maçonnique influence les conforte dans leur actions. Ils se croient « tout permis », et surtout couverts... Ils n'hésitent pas à me faire convoquer, moi victime, dans un commissariat pour m'intimer de tout stopper. Et là, je réagis. Je refuse de signer le PV de la policière. Je persiste auprès du Parquet. Je vous écris. Ils ne sont pas habitués. M. Pion tente la manœuvre de faire croire que le refus proviendrait du Parquet général. En réalité non, c'est une machine qui se met en branle contre moi. La franc-maçonnerie a un rôle là-dedans : quand on appartient à un réseau, on se sent déchargé de certaines responsabilités, voire, paradoxalement avec les principes maçons, de réflexion. La bêtise laisse croire à ces gens qu'ils peuvent tout se permettre. C'est oublier qu'une victime tire une force supérieure des injustices qu'on lui fait subir, et qu'un jour où l'autre, la vérité surgira. Alors dans leur bêtise ces gens « en réseau » persistent à étouffer l'affaire : d'abord la lettre de 2013 de M. Pion, puis l'instruction de me faire taire par tout moyen : là, le Parquet général fait appel à des policiers de Nice. Au fait pourquoi les Alpes maritimes ? 3 heures de route nous séparent ? Et il y a le Var au milieu... Un doute me vient à l'esprit : ces gens-là n'auraient-ils pas déjà usé du même mode opératoire il n'y a pas si longtemps ? Des innocents seraient-ils en ce moment en train de croupir en prison ? Je reconnais là un peu m'égarer...

Madame la Ministre, s'il vous plaît, vous avez quelques moyens pour éclaircir les faits. Je vous serais gré de faire jaillir la vérité, quelle qu'elle soit, nous en profiterons tous, dans un État de droit.

Quant à la question que j'avais posée à M. Pion, de savoir auprès de quel parquet porter plainte dans l'hypothèse selon laquelle des membres du parquet d'Aix, ou du parquet général seraient impliqués, M. Pion m'a apporté une réponse implicite : si l'obstacle à une enquête provisionnait, en amont, d'un agent de la Chancellerie, alors le Parquet de Paris serait maintenant compétent.

En vous remerciant pour votre attention,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Lionel Aubert

PS : je confirme que je ne souhaite pas que l'enquête relative à l'enlèvement de 2008 reprenne. Pour l'instant, elle est classée sans suite, laissons-la... Je demande simplement que les actions de M. Pion, du parquet et du parquet général d'Aix-en-Provence soient en ce moment éclaircies. Une autre raison pour ne pas ouvrir aujourd'hui l'enquête relative à la rançon est que la fille prétendue kidnappée a 17 ans 1/2. Si elle est entendue mineure, elle le sera avec sa mère. Attendons au moins six mois de plus, qu'elle soit majeure.